



EKFR
Elringklinger Meillor SAS
Rue de la Chaudière
87140 NANTIAT

ELRINGKLINGER – Site de Chamborêt (87)

Projet « Augmentation de l'activité sérigraphie »

PJ n°A : Présentation du projet et contenu du dossier d'enregistrement ICPE

Date : septembre 22



**ECO
SAVE**

BUREAU D'ÉTUDES
CABINET D'AUDIT JURIDIQUE

Société d'Action et de Veille Environnementale

ESTER Technopole
Immeuble Antarès - BP 56 959
22 rue Atlantis - 87 069 Limoges Cedex
T. +33 (0)5 55 35 01 38
E. ecosave@orange.fr

www.ecosave.fr

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE DE LA DEMANDE.....	1
I.1	ELRINGKLINGER, SITE DE CHAMBORET	1
I.2	DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE	3
I.3	SITUATION ADMINISTRATIVE ICPE ACTUELLE	3
II.	LE PROJET : EXTENSION D'ACTIVITE SUR UNE RUBRIQUE EXISTANTE	4
III.	MODALITES D'EXPLOITATION	6
III.1	CONSOMMATIONS, REJETS ET NUISANCES	6
III.2	RISQUES ACCIDENTELS	8
IV.	CONTENU DU DOSSIER D'ENREGISTREMENT	11

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1	: historique de la situation administrative ICPE	3
Tableau 2	: classement ICPE - modification lié au projet.....	4
Tableau 3	: classement ICPE – autres rubriques Déclaration, Non classable	5
Tableau 4	: synthèse suivi environnemental.....	6
Tableau 5	: émissions atmosphériques – synthèse rejet COV	8
Tableau 6	: calcul des besoins en eau selon D9 pour la défense incendie	8
Tableau 7	: calcul du volume de rétention des eaux d'extinction d'incendie	10
Tableau 8	: cerfa n° 15679*04 – justificatifs fournis.....	11
Figure 1	: localisation du site.....	1
Figure 2	: vue aérienne site d'exploitation (date de la prise de vue : géoportail, 19/05/2020) ...	2
Figure 3	: ressources et voies d'accès	9

I. CONTEXTE DE LA DEMANDE

I.1 ElringKlinger, site de Chamborêt

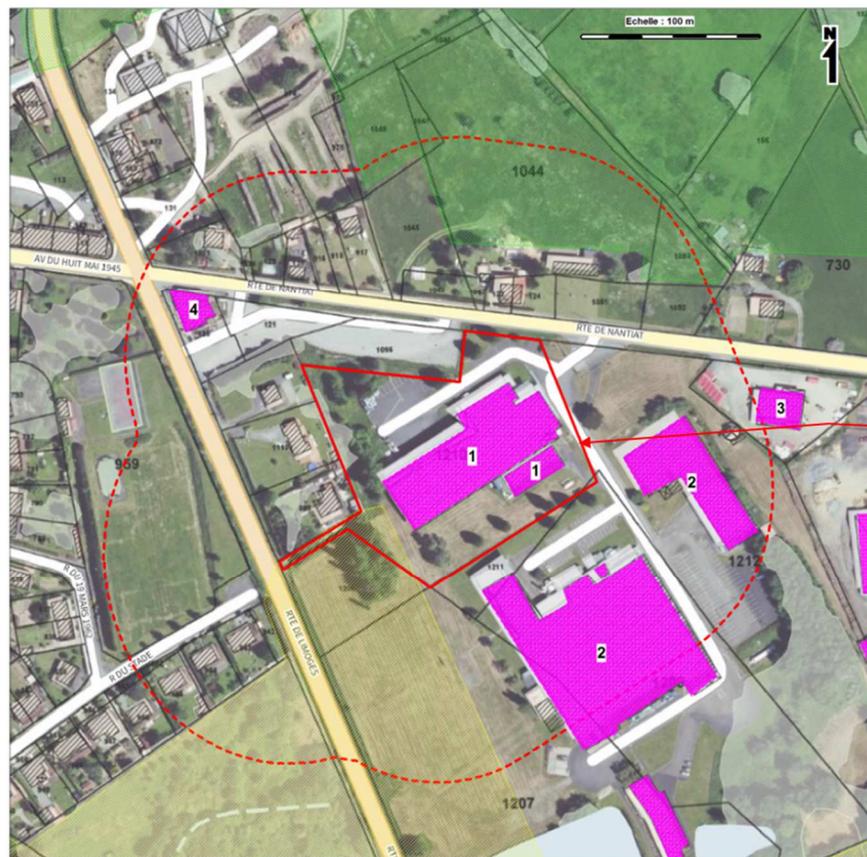
La société ELRINGKLINGER MEILLOR SAS exploite un site de production sur la commune de CHAMBORÊT (87), construit en 1997 pour la fabrication de joints de culasses pour le marché de l'automobile.

L'établissement est bordé :

- A l'ouest par la nationale 147 reliant Limoges à Poitiers ;
- Au nord par la départementale reliant Chamborêt à Nantiat ;
- A l'est par l'usine de Freudenberg et une zone artisanale ;
- Au sud par des prairies.

Les habitations les plus proches sont situées à environ 25 mètres au nord-ouest.

Le centre du village se trouve à environ 500 mètres de l'autre côté de la route nationale N147.



Activités voisines

- Bâtiment à caractère industriel et commercial
- 2. Freudenberg Sealing Technologie
- 3. Agriconseil
- 4. Bar restaurant

Site Elringklinger

2 bâtiments :

- Bâtiment principal avec bureaux et atelier sérigraphie – 3210 m²
 - Bâtiment connexe « dissolution » - 360 m²
- Construction : structure métallique



FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE

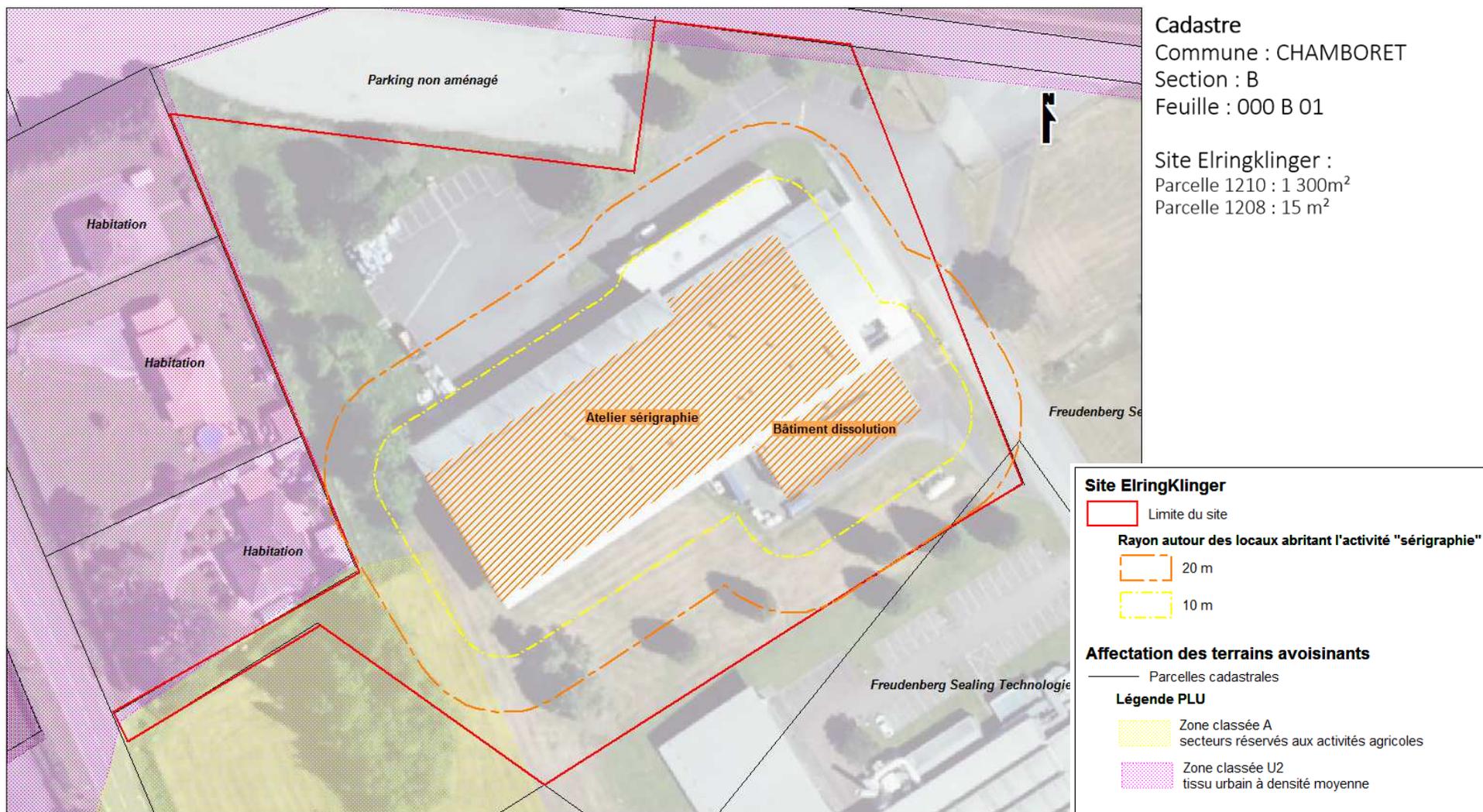


FIGURE 2 : VUE AERIENNE SITE D'EXPLOITATION (DATE DE LA PRISE DE VUE : GEOPORTAIL, 19/05/2020)

I.2 Descriptif de l'activité

L'activité principale sur ce site correspond à la conception et la fabrication de joints métalliques et en caoutchouc pour l'étanchéité moteur.

Le procédé de fabrication consiste à appliquer par sérigraphie un cordon d'élastomère sur des tôles en acier ou inox, en suivant les 2 principales étapes suivantes :

- Préparation de produit de dissolution = élastomère (mélange méthyl isobutyl cétone (MBK), d'acétate d'iso octyle (AIO) et de granule de caoutchouc.). Cette opération est réalisée dans le bâtiment « dissolution » ;
- Sérigraphie : une ligne est constituée d'un module de chargement, d'un module de sérigraphie, d'une pompe de mélangeage et d'apport produit, d'un système de climatisation, d'un module de cuisson du dépôt. L'atelier de sérigraphie abrite les lignes suivantes :
 - Ligne primaire Joints de culasse
 - Ligne de revêtement NBR Joints de culasse
 - Ligne de sérigraphie Joints de culasse
 - Ligne d'assemblage Joints de culasse et joints secondaires

I.3 Situation administrative ICPE actuelle

L'historique de la situation administrative ICPE du site d'exploitation est repris ci-dessous :

TABLEAU 1 : HISTORIQUE DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE ICPE

2002	Arrêté préfectoral du 12 août 2002 autorisant la société Meillor SA à poursuivre l'exploitation de son usine de fabrication de joints caoutchouc et métalliques pour l'automobile à Chamborêt. Procédure complète avec enquête publique en 2001. Précision : l'ICPE exploitée à cette date par la société Meillor regroupait les 2 sites actuels ElringKlinger et Freudenberg.
2017	Actualisation par l'exploitant du classement ICPE : régime de la déclaration au titre de la rubrique 2940-2b. Classement acté par courrier de la Préfecture de la Haute-Vienne (bureau des ICPE) du 27 octobre 2017, en maintenant l'application de l'arrêté préfectoral d'Autorisation n°2002-374 du 12 août 2002 comme un arrêté préfectoral de « prescriptions spéciales »
2020	Dépôt le 31 janvier 2020 par l'exploitant d'une demande d'antériorité sur la rubrique 2910 A, pour une chaudière au gaz délivrant une puissance thermique de 1,75 kW soumise à déclaration

L'unité est donc actuellement classée au régime de la Déclaration au titre des ICPE.

II. LE PROJET : EXTENSION D'ACTIVITE SUR UNE RUBRIQUE EXISTANTE

Afin de répondre à un nouveau marché, ElringKlinger souhaite augmenter le niveau d'activité « sérigraphie » sans modification du site actuel (ni construction, ni extension). Cette extension d'activité sur une rubrique existante conduit l'unité à un classement au régime de l'Enregistrement.

TABLEAU 2 : CLASSEMENT ICPE - MODIFICATION LIE AU PROJET

Désignation	Rubrique	Intitulé EDITION v52 – 12-2021	Classement acté 2017		Situation projetée			
			Niveau	Régime	Niveau futur	Régime	AMPG	Evolution
Sérigraphie	2940-2	Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, revêtement, laquage, stratification, imprégnation, cuisson, séchage de) sur support quelconque [...] 1. Sans Objet 2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction, autres procédés), la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre étant : a) supérieure à 100 kg/j : Enregistrement b) supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j : Déclaration + CP 3. Sans Objet	98 kg/jour	DECLARATION + CP	300 kg/jour	ENREGISTREMENT	12/05/2020	Augmentation du niveau d'activité

Nota. - Le régime de classement est déterminé par rapport à la quantité de produits mise en œuvre dans l'installation en tenant compte des coefficients ci-après.

Rubrique 2940	Quantité A : coefficient 1	Quantités de produits à base de liquides inflammables à mention de danger H224, H225 ou H226 ou de liquides halogénés
	Quantité B : coefficient 1/2	Quantités de produits à base de liquides de point éclair compris entre 60° C et 93° C ou contenant moins de 10 % de solvants organiques au moment de l'emploi
Si plusieurs produits de catégories différentes sont utilisés, la quantité Q retenue pour le classement sera égale à : Q = A + B/2		

	Quantité mise en œuvre en kg/j	NOM DU PRODUIT	DATE FDS	Composition	n°cas	Classe de danger	Mention de dangers	Liquides halogénés ?	Point d'éclair	Présence de solvant organique	Commentaire	Densité g/cm ³ à 20 °C
Quantité A	67	Verdünner VD 20	12.11.2013	mélange		Liquides inflammables	H226	Non	58°C	oui	30% de solvants	0,95
	8	Primer H-2023 Part A	11.01.2013	mélange		Liquide et vapeurs très inflammables	H225	Non	11°C	oui		0,846
	33	C-1034	26.04.2016	mélange		Liquides inflammables	H226	Non	43°C	oui, 29,4%	30% de solvants	1,1
Quantité B	26	ACETATE D'ISOCTYLE	14.03.2017	Substance	1565-19-2	Toxicité chronique pour le milieu aquatique	H411	Non	81 - 85 °C	oui		0,873
	360	H-2012 s (WAX)	14.08.2020	mélange	Glyoxal N° CAS 107-22-2 < 0,003% Ammoniaque N° CAS 133621-6 < 0,02 % aminopropyltriéthoxysilan N° CAS 919-30-2 < 5%	Provoque une irritation cutanée	H315	Non	Non approprié	non	donc moins de 10% de solvants organiques *	1
Q = A + B/2	300											

Les autres rubriques applicables au site d'exploitation sont listées dans le tableau suivant :

TABLEAU 3 : CLASSEMENT ICPE – AUTRES RUBRIQUES DECLARATION, NON CLASSABLE

Désignation	Rubrique	Intitulé EDITION v52 – 12-2021	Classement acté 2017		Situation projetée			
			Niveau	Régime	Niveau futur	Régime	AMPG	Commentaire
Chaudière au gaz	2910- A- 2	Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes A. Lorsque sont consommés exclusivement du gaz naturel [...], si la puissance thermique nominale est : 1. Supérieure ou égale à 20 MW, mais inférieure à 50 MW : Enregistrement 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW : Déclaration + CP	1,75 MW	DECLARATION + CP	1,75 MW	DECLARATION + CP	03/08/2018	Récépissé antériorité 31/01/2020 Pas d'évolution
Utilisation de solvants	1978	Solvants organiques (installations et activités mentionnées à l'annexe VII de la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) utilisant des) 8. Autres revêtements, y compris le revêtement de métaux, de plastiques, de textiles, de feuilles et de papier, lorsque la consommation de solvant (1) est supérieure à 5 t/an : Déclaration <i>(1) Quantité totale de solvants organiques utilisée dans une installation par année, moins les composés organiques volatils récupérés en vue de leur réutilisation</i>			35 T/an	DECLARATION	13/12/2019	Nouvelle rubrique de la nomenclature
Stockage de gaz inflammables liquéfiés (propane)	4718-2	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel [...].La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant : 2. Pour les autres installations : a. Supérieure ou égale à 50 t : Autorisation b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t : Déclaration + CP	5,9 T	NON CLASSABLE	5,9 T	NON CLASSABLE	Sans Objet	Pas d'évolution

Désignation	Rubrique	Intitulé EDITION v52 – 12-2021	Classement acté 2017		Situation projetée			
			Niveau	Régime	Niveau futur	Régime	AMPG	Commentaire
Stockage de liquides inflammables	4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1.000 t : Autorisation 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1.000 t : Enregistrement 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t : Déclaration + CP	6 T	NON CLASSABLE	6 T	NON CLASSABLE	Sans Objet	Pas d'évolution
Stockage de liquides dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie 2	4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t : Autorisation 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t : Déclaration + CP			1 T	NON CLASSABLE	Sans Objet	Classement actuel par erreur en 4510

III. MODALITES D'EXPLOITATION

III.1 Consommations, rejets et nuisances

ElringKlinger assure actuellement le suivi environnemental prescrit par l'arrêté préfectoral d'Autorisation n°2002-374 du 12 août 2002 maintenu comme un arrêté préfectoral de « prescriptions spéciales ». *Précision : l'arrêté préfectoral prend en compte les 2 installations actuelles ElringKlinger et Freudenberg.*

TABLEAU 4 : SYNTHÈSE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Effets / Origine	Caractéristiques et devenir	Données autosurveillance
Consommation d'eau potable <i>Usages sanitaires et nettoyage</i>	Réseau d'adduction en eau potable de la commune de Chamborêt.	Consommation 2021 : 172 m ³
Rejet d'eaux usées de type domestique <i>Sanitaires</i>	Eaux sanitaires Réseau d'eaux usées de la commune de Chamborêt	Cf. PJ n°E : Analyses d'eau 2020 et 2021 <ul style="list-style-type: none"> Prélèvement rejet commun ElringKlinger/Freudenberg au niveau du regard des eaux résiduaires à l'extérieur de l'usine avant raccordement au réseau collectif (le long du grillage route principale) Conclusion : résultats conformes aux valeurs limites autorisées par l'arrêté n°2002-374

Effets / Origine	Caractéristiques et devenir	Données autosurveillance
Rejet d'eaux pluviales Surfaces imperméabilisées	<ul style="list-style-type: none"> Eaux pluviales non susceptibles d'être polluées (toiture) : rejet dans le réseau communal eaux pluviales Eaux de ruissellement sur la voirie : traitement par un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau communal eaux pluviales 	Pas d'analyse des eaux pluviales
Emission atmosphérique Aspiration sur les lignes de sérigraphie	<p>Cf. PJ n°D – caractéristiques des flux à l'entrée de l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Polluant présent : COV non chloré Poussières en entrée : absente <p>Traitement thermique des COV : l'incinérateur a été changé en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'ancien équipement est conservé sur site pour utilisation ponctuelle en cas de maintenance, de panne du nouvel équipement ; Le nouvel équipement est décrit en PJ n°D <p>Traitement de C.O.V. par préconcentration puis oxydation thermique régénérative d'un débit de 12 000 Nm³/h.</p>	<p>Nouvel équipement - descriptif en PJ n°D</p> <ul style="list-style-type: none"> Caractéristiques du flux à la sortie de l'installation Débit max env. 14.200 Nm³/h Température 60÷70 °C Efficacité de réduction des C.O.V. : ≥ 95 % ou Concentration T.O.C. ≤ 20 mg C/Nm³ <p>Le contrôle d'auto-surveillance des rejets atmosphériques a été réalisé en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> le rapport d'analyse est joint en PJ n°E résultats conformes aux valeurs limites autorisées par l'arrêté n°2002-374 (cf. Tableau 5 page 8) ; rendement d'épuration du système d'oxydation thermique est de 99,1%.
Emission de bruit Extraction et équipements	<p>Principales sources de bruit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Extracteur de COV Extractions des ateliers en toiture Local compresseur Parc machine dans atelier sérigraphie Transit de poids lourds sur le site 	<p>Cf. PJ n°E : Constat sonore 2021 relatif aux ICPE</p> <ul style="list-style-type: none"> mesures effectuées en période jour et nuit, en limite de propriété (3 points) et en Zone à Emergence Réglementée (2 points) conclusion : aucun dépassement constaté aux valeurs limites prescrites dans l'Arrêté du 02/05/2002 applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique 2940. (valeurs limites identiques pour le régime de l'enregistrement)
Trafic de véhicules	<p>Trafic de :</p> <ul style="list-style-type: none"> véhicules légers : employés, visiteur Camions : le pôle logistique ElringKlinger est sur le site de Nantiat. Une navette entre les 2 sites assure donc les livraisons, expéditions et rotations des bennes 	<p>Effectif de 40 personnes travaillant par équipe en 3*8h selon les horaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> du lundi 5h au samedi 5 h ; possibilité le week end (samedi, dimanche) de 17h à 5h. environ 50 VL/jour <p>Trafic Poids lourds :</p> <ul style="list-style-type: none"> du lundi au vendredi de 8h à 16h environ 4-5 camions par jour
Production de déchets Déchets d'activités	<p>Les déchets produits par l'activité sont listés en PJ n°E :</p> <ul style="list-style-type: none"> déchets non dangereux : papiers, cartons, métaux, bois déchets chimiques dangereux issus de la sérigraphie : essence + silicone, élastomères, solvants, bains lessiviels, WAX 	<p>Cf. PJ n°E : Tonnage 2021 = 2 510 tonnes</p> <p>Précision : aucun rejet d'effluent de type industriel dans le réseau.</p>

TABLEAU 5 : EMISSIONS ATMOSPHERIQUES – SYNTHÈSE REJET COV

	Polluant	unité	VLE (Valeur Limite d'Emission)		Rapport entime Date Intervention : 21/04/2022		Conforme / Non conforme
			Arrêté Préfectoral 2002	ampg E 2940 Article 6.5 valeurs limites d'émissions	Concentration Point aval	Flux	
Tout point de rejet	Poussières	mg/Nm ³	100 si flux < 1 kg/h 40 si flux > 1 kg/h	100 si flux < 1 kg/h 40 si flux > 1 kg/h	non mesuré		
Rejets traités par incinération	COV totaux (Non Méthanique)	mg/Nm ³	20		5,0	60 g C/h	Conforme
	CH ₄	mg/Nm ³	50		1,0	10 g C/h	Conforme
	NOx	mg/Nm ³	100		2,0	30 g C/h	Conforme
	CO	mg/Nm ³	100		2,3	30 g C/h	Conforme

III.2 Risques accidentels

Sont joints en pièces jointes supplémentaires :

- Concernant le risque incendie, en PJ n°B : l'avis du SDIS du 01/06/2022 délivré à partir des éléments transmis le 30/05/2022 et une visite du site le 11/04/2022 ;
- Concernant le risque explosion, en PJ n°C : le Document Relatif à la Protection contre les Explosions de la zone dissolution.

DIMENSIONNEMENT DES BESOINS EN EAU POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le calcul du besoin en eau pour la DECI, selon le Document Technique D9 - Edition 09.2001.0, permet de conclure que les sapeurs-pompiers doivent disposer durant 2 heures d'un débit d'extinction de 150 m³/heure, soit un volume total de 300 m³ d'eau.

TABLEAU 6 : CALCUL DES BESOINS EN EAU SELON D9 POUR LA DEFENSE INCENDIE

Scénario	Surface en feu en m ²	Débit calculé en m ³ /h	Besoin en eau en m ³ /h
Incendie Bâtiment Dissolution (local de stockage des produits avec sprinklage)	360 m ²	24	30
Incendie Atelier sérigraphie	2150 m ²	142	150

RESSOURCES ET VOIES D'ACCES

Les voies permettent un accès et un stationnement des services de secours sur la moitié du périmètre de l'installation. La ressource en eau est constituée par la réserve de 11 000 m³ située à 300 m au sud-est du site. Cette réserve équipée pour le raccordement pompier est commune aux entreprises ElringKlinger et Freudenberg (cf. convention d'utilisation de la réserve d'eau et de la motopompe en **PJ n°B**)



FIGURE 3 : RESSOURCES ET VOIES D'ACCES

DIMENSIONNEMENT DE LA RETENTION DES EAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE

Le stockage principal de produits susceptibles de polluer les eaux d'extinction d'incendie est dans le bâtiment de dissolution. Le calcul du volume à mettre en rétention, selon le Document Technique D9A - Edition juin 2020, conduit à un volume à retenir de 61 m³.

La rétention des eaux d'extinction est délimitée par le bâtiment (confinement interne) par la présence d'un seuil de 34 cm au niveau de l'ouverture.

Remarque : une cuve enterrée de 3000 L est également présente sous le local pour rétention.

TABLEAU 7 : CALCUL DU VOLUME DE RETENTION DES EAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE

Document Technique D9A - Edition juin 2020

Besoin pour la lutte extérieure		Résultat guide pratique D9 (besoin * 2h au minimum)	60
Moyen de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale	0
	Rideau d'eau	Besoins * 90 mm	0
	RIA	à négliger	0
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante * temps de noyage (en général 15-25 mn)	0,2
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit * temps de fonctionnement requis	0
	Colonne humide	Débit * temps de fonctionnement requis	0
Volumes d'eau liés aux intempéries	bâtiment de 360 m ²	10 l/m ² de surface de drainage (1)	0
Présence stock de liquides	6000 L de produit	20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	1,2
Volume total de liquide à mettre en rétention (en m³)			61
Volume de rétention délimitée par le bâtiment (en m³)			122
Hauteur des seuils en cm			34,00

(1) pas de surface de drainage - rétention délimitée par le bâtiment

Cas des rétentions délimitées par le bâtiment

Si la zone étudiée comporte une rétention délimitée par le bâtiment, ce volume peut être comptabilisé dans le volume disponible.

Afin de tenir compte de l'encombrement au niveau du sol à l'intérieur des locaux (marchandises stockées, machines, etc.), et donc de la réduction du volume de rétention, il est nécessaire de ne considérer disponible pour la rétention que la moitié du volume.

Le reste du volume, si nécessaire, sera obtenu par addition d'une rétention déportée.

IV. CONTENU DU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

Les éléments fournis dans le dossier selon le formulaire cerfa n°15679*04 sont listés ci-dessous.

TABLEAU 8 : CERFA N° 15679*04 – JUSTIFICATIFS FOURNIS

Formulaire Cerfa N°15679*04	N° PJ		Précisions
A Pièces pour tous les dossiers	1	carte au 1/25 000	rayon 1 km
	2	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation	rayon 100 m
	3	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation	rayon 35 m requête pour échelle plus réduite • Un plan d'ensemble à l'échelle 1/800 --> format A3 • Un plan d'implantation à l'échelle 1/250 --> format A3 • Un plan du bâtiment Dissolution à l'échelle 1/100 --> format A3
	4	Compatibilité avec l'affectation des sols	PLU Commune de Chamborêt. Site concerné par Zone Ue et A
	5	Capacités techniques et financières	
	6	Justificatif ampg 2940	
B Pièces selon la nature ou l'emplacement du projet	7	Demande d'aménagement ampg	demande de dérogation sur 3 articles (cf. PJ 6)
	8 et 9	Usage futur pour la mise à l'arrêt définitif de	Non concerné - pas sur un site nouveau
	10	Justificatif de dépôt de la demande de permis de construire	Non concerné - pas de demande de Permis de Construire
	11	Justificatif de dépôt de la demande d'autorisation de défrichement	Non concerné - pas de défrichement
	12	Comptabilité plan(s), schéma(s) ou programme(s)	Rejet eaux pluviales, eaux d'extinction --> concerné par SDAGE, SAGE
	13	Evaluation des incidences Natura 2000	Natura 2000 à proximité
	14 et 15	Descriptifs émissions gaz à effet de serre (CO2)	Non Concerné
	16 et 17	Analyse coût avantage valorisation chaleur fatale	Non concerné -
18	Numéro de dossier figurant dans l'accusé de réception délivré dans le cadre du rapportage MCP	Non concerné	

Formulaire Cerfa N°15679*04	N° PJ		Précisions
C Autres pièces volontairement transmises	A	Descriptif du projet et contenu dossier E	
	B	SDIS_Notice Incendie	1_Avis_SDIS_RE N°1729 DU 01-06-2022 2_DECI_Elringklinger_Chamboret 30-05-2022 3_Convention utilisation reserve au FDS 01-12-2016
	C	ATEX_Contrôles	1_ATEX_DRPE_Zone Dissolution 2_Programme_vérifications_périodiques 3_Rapport_vérification_desenfumage_05102021 4_Rapport_vérification_RIA-18062021
	D	Traitement COV	1_Réseau extraction COV 2_Descriptif_nouvel_incinérateur 3_Plan_nouvel_incinérateur
	E	Suivi environnemental	1_analyse_EU_2021_2020 2_Rapport COV Chamboret 2022 3_constat_sonore_ICPE_2021 4_Bilan_Déchets_2021